

**Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2024  
grade Rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe**

Monsieur le Maire de Montrabé,

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

**Arrête**

**Article 1**

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

<b>NOM - PRENOM</b>	<b>SITUATION ACTUELLE</b>	<b>EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :</b>
Mme FOGLIATA ISABELLE	Rédacteur	Sans objet

**Article 2**

	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>	<b>Total</b>
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	1	0	1
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	1	0	1

### Article 3

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montrabé, le 10 juin 2024

Le Maire,



Jacques SEBI

---

Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

**Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2024  
grade Agent territorial spécialisé principal 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles**

Monsieur le Maire de Montrabé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

**Arrête**

**Article 1**

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

<b>NOM - PRENOM</b>	<b>SITUATION ACTUELLE</b>	<b>EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :</b>
Mme ICHARD PASCALE	Agent territorial spécialisé principal 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	Sans objet

**Article 2**

	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>	<b>Total</b>
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	1	0	1
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	1	0	1

### Article 3

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montrabé, le 10 juin 2024

Le Maire,



Jacques SEBI

---

Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

**Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2024  
grade Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe**

Monsieur le Maire de Montrabé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

**Arrête**

**Article 1**

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

<b>NOM - PRENOM</b>	<b>SITUATION ACTUELLE</b>	<b>EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :</b>
Mme SOLMUS ANNE	Adjoint technique territorial	Sans objet

**Article 2**

	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>	<b>Total</b>
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	1	0	1
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	1	0	1

### Article 3

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montrabé, le 10 juin 2024

Le Maire,



Jacques SEBI

---

Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

**Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2024  
grade Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe**

Monsieur le Maire de Montrabé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

**Arrête**

**Article 1**

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

<b>NOM - PRENOM</b>	<b>SITUATION ACTUELLE</b>	<b>EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :</b>
M. DALENC BRICE M	Adjoint technique principal 2ème classe	Sans objet
M. CATALA FREDY	Adjoint technique principal 2ème classe	Sans objet
Mme DUPONT CELINE	Adjoint technique principal 2ème classe	Sans objet
Mme BOUYGUES LAURE	Adjoint technique principal 2ème classe	Sans objet
Mme MARCHADOUR NATHALIE	Adjoint technique principal 2ème classe	Sans objet

**Article 2**

	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>	<b>Total</b>
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	3	2	5
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	3	2	5

### Article 3

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montrabé, le 10 juin 2024

Le Maire,



Jacques SEBI

---

Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

**Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2024 au grade de  
Animateur principal 1<sup>ère</sup> classe**

Monsieur le Maire de Montrabé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

**Arrête**

**Article 1**

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

<b>NOM - PRENOM</b>	<b>SITUATION ACTUELLE</b>	<b>EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :</b>
Mme TUDURI AURELIE	Animateur principal de 2ème classe	Sans objet

**Article 2**

	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>	<b>Total</b>
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	1	0	1
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	1	0	1

### Article 3

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montrabé, le 10 juin 2024

Le Maire,



Jacques SEBI

---

Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

**Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2024  
grade Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe**

Monsieur le Maire de Montrabé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

**Arrête**

**Article 1**

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

<b>NOM - PRENOM</b>	<b>SITUATION ACTUELLE</b>	<b>EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :</b>
Mme CRUCHANDEAU DELPHINE	Adjoint administratif pal 2 cl	Sans objet
Mme MAUBLANC SANDRINE	Adjoint administratif pal 2 cl	Sans objet

**Article 2**

	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>	<b>Total</b>
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	2	0	2
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	2	0	2

### Article 3

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montrabé, le 10 juin 2024

Le Maire,



Jacques SEBI

---

Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

**Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2024  
grade Adjoint territorial d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe**

Monsieur le Maire de Montrabé,

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

**Arrête**

**Article 1**

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

<b>NOM - PRENOM</b>	<b>SITUATION ACTUELLE</b>	<b>EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :</b>
Mme LOZES MELANIE	Adjoint territorial d'animation	Sans objet

**Article 2**

	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>	<b>Total</b>
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	1	0	1
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	1	0	1

### Article 3

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montrabé, le 10 juin 2024

Le Maire,



Jacques SEBI

---

Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>